

Inscriptions en ligne sur le site [www.bas29.com](http://www.bas29.com)...

... dès la réouverture des salles de répétitions

En cette année exceptionnelle et en raison des restrictions sanitaires d'utilisations des salles de spectacles, Bombardes en fête se tiendra sur les réseaux sociaux, via la diffusion des vidéos déposées au préalable par les concurrents à l'adresse [communication@bas29.com](mailto:communication@bas29.com). Les dépôts pourront être faits en utilisant les plateformes de transfert de gros fichiers. Les vidéos seront ensuite diffusées via Facebook et seront ainsi soumises à l'appréciation du public.

**Les vidéos seront réalisées par les concurrents** elles comporteront une courte présentation par un des musiciens et, si possible, une incrustation du nom de l'ensemble. En cas de difficulté technique, les organisateurs pourront être sollicités. Les concurrents sont libres d'adresser une ou plusieurs vidéos en remplacement d'un envoi, seul le dernier envoi sera pris en compte.

**Outre la qualité musicale, les buts recherchés pour l'ensemble des prestations sont le contact vers le public, les capacités d'animation, le côté festif ! Des prix spéciaux pourront être distribués !**

- Article 1 : L'esprit de l'événement est de favoriser la mise en valeur de la bombarde par la bombarde.
- Article 2 : Chaque ensemble est composé d'au moins 3 talabardier pour la catégorie E, et 4 pour les autres catégories, quelle que soit la tonalité des bombardes utilisées.
- Article 3 : Un bagad ou une école peut présenter plusieurs ensembles. Les sonneurs d'un même ensemble ne sont pas nécessairement issus du même bagad ou de la même école.
- Article 4 : L'inscription est à la charge des ensembles. Elle doit se faire en ligne (voir plus haut) et comprendre les nom et prénom de chaque musicien ainsi que du meneur.
- Article 5 : Chaque groupe recevra un commentaire global rédigé par un jury qui prendra en compte la qualité musicale ainsi que l'originalité du clip vidéo.
- Article 6 : L'ensemble classé premier sera primé. Par ailleurs, un ou plusieurs prix spéciaux pourront être décernés par le jury.
- Article 7 : Les juges et les organisateurs se réservent le droit de reclasser tout ensemble qui se serait inscrit dans une catégorie inférieure à son niveau **en présentant son travail dans la bonne catégorie.**
- Article 8 : L'inscription à cet évènement audiovisuel implique que les concurrents cèdent leurs droits à l'image et autorisent Sonerion Penn ar Bed à diffuser les vidéos sur son compte Facebook et sa chaîne Vimeo. Les vidéos seront ensuite remises aux archives de Sonerion Penn ar Bed.
- Article 9 : Les réclamations éventuelles ne doivent être formulées qu'après des organisateurs (Sonerion Penn ar Bed).

### Dispositions particulières :

#### **CATEGORIES : E / D / C**

- Art. 10 : Aucune adjonction d'instrument autre que la bombarde n'est admise. Les ensembles doivent interpréter une suite libre de musique bretonne comprenant au moins 2 genres différents dont 1 danse.
- Art. 11 : Un moniteur est admis par ensemble, s'il justifie le faire travailler régulièrement, il ne lui est cependant pas autorisé de jouer un rôle de soliste. *Cependant en cette année particulière, loin du stress de la prestation « en direct », nous invitons les moniteurs à laisser les élèves se présenter en autonomie.*
- Art. 12 : **Catégorie E « petits loups » Trophée BRIEC**  
Réservée aux sonneurs de 1<sup>ère</sup> année d'instrument (talabardierien ayant débuté à partir de septembre 2019). Les ensembles doivent interpréter une suite bretonne de **+/- 3 minutes** comprenant 2 airs (dont une danse).
- Art. 13 : **Catégorie D « Skolioù 2ème et 3ème année » Trophée Sonerion Penn ar Bed**  
Destinée aux sonneurs ayant déjà plus d'une année d'instrument et n'ayant jamais participé en bagad de 5<sup>ème</sup> catégorie. Les ensembles doivent interpréter une suite bretonne de **+/- 3 minutes** comprenant 2 airs (dont une danse).
- Art. 14 : **Catégorie C « Skolioù et 5ème » Trophée Ouest Conseils Audit**  
Destinée aux sonneurs estimés au niveau de 5<sup>ème</sup> catégorie de bagad.  
Les ensembles doivent interpréter une suite bretonne de **+/- 4 minutes** comprenant 2 airs (dont une danse).

#### **CATEGORIE B « Sonneurs expérimentés » Trophée Ceili**

- Art. 15 : Bombardes avec 1 accompagnateur éventuel.  
Destinée aux sonneurs d'un niveau équivalent aux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories. 1 accompagnateur unique, sur instruments à vent, est autorisé. Il peut utiliser un maximum de 3 instruments différents en accompagnement des Bombardes et ne doit pas jouer un rôle de soliste. Cette présentation est récompensée par un trophée et des prix. **L'ensemble doit interpréter une suite de musique bretonne de +/- 5 minutes** comprenant au moins 2 genres différents dont 1 danse.

#### **CATEGORIE A – ouvert à tous Trophée Le Baron**

- Art. 16 : Bombardes avec accompagnement éventuel.  
Ouvert à tous. Les ensembles doivent comprendre un minimum de **50%** de bombardes, les autres instruments doivent être acoustiques, (les boîtes à rythmes, séquenceurs et autres supports préenregistrés ne sont pas admis). Cette présentation sera récompensée par un trophée et des prix. **Le contenu de la suite musicale présentée est libre et dure +/- 6 minutes.**